

Fiche de données de sécurité UE

FESTOOL

1907/2006/REACH

Marque commerciale Outdoor Huile FESTOOL

Créé 16/09/10
Modifié 15.12.10
Date d'impression 15.12.10
Page 1 sur 6

1 Désignation du produit ou de la préparation et de l'entreprise

Marque commerciale Outdoor Huile
Réf. 233

Utilisation Pour l'imprégnation de bois, en extérieur

Fabricant/fournisseur Festool GmbH
Wertstrasse 20
73240 Wendlingen
Allemagne
Tél : +49/(0)7024/ 8 04-0
Fax : +49/(0) 7024/ 8 04-20608

Responsable pour la fiche technique de sécurité Contact e-mail :info@tts-festool.com

Renseignements d'urgence +49/(0)7024/ 8 04-0

2 Dangers éventuels

Classification Non soumis à l'étiquetage obligatoire selon la directive 1999/45/CE et GefStoffV.

Dangers pour l'homme Un contact répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou cette étiquette.
Lors du ponçage, porter un masque pour poussières fines.
Contient de l'octoate de cobalt ; peut susciter des réactions allergiques.
Contient du iodo-propynyl-butyl-carbamate ; peut susciter des réactions allergiques.

Environnement Le produit en lui-même n'est pas auto-inflammable. Dangers de combustion spontanée des chiffons, poussières de ponçage, pads abrasifs, etc. imbibés de produit.
Le solvant peut s'évaporer à température élevée et former des mélanges inflammables au point d'éclair ou au-dessus.

Système de classification La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par la littérature spécialisée et les données d'entreprise.

3 Composition/Indications sur les composants

Description Mélange d'huile de lin, de standolie d'huile de ricin et de bois, de standolie d'huile de bois, de dioxyde de titane, d'iodo-propynyl-butyl-carbamate, de substances sèches Co/Mn/Zn/Zr.

Désignation chimique	N° CAS	N° EINECS	%	Classification	Phrases R
Carboxylate de cobalt	68409-81-4	270-066-5	< 0,5	Xn	R 22-38-43
Octoate de zirconium	18312-04-4	242-197-8	< 0,5	Xi	R 38
Carboxylate de manganèse	18551-42-8		< 0,5	Xi	R 38
Carboxylate de zinc	68551-44-0	271-378-4	< 0,5	Xn, N	R 38, 50/53
Iodo-propynyl-butyl-carbamate	55406-53-6	259-627-5	< 1	Xn, N	R 20/22, R 41-50

Créé	16.9.10
Modifié	15.12.10
Date d'impression	15.12.10

Page 2 sur 6

4 Premiers secours

Remarques générales	Une exposition longue peut entraîner une irritation de la peau.
en cas d'inhalation	Transporter la victime à l'air libre ! Consulter un médecin en cas de douleurs.
en cas de contact avec la peau	Retirer les vêtements souillés. Laver les parties de la peau concernées avec de l'eau et du savon.
en cas de contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau paupière ouverte (env. 10 - 15 min.) En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.
après ingestion	Ne pas faire vomir la victime, appeler immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou la présente étiquette.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs adaptés	Mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre pour extinction à sec, dioxyde de carbone, sable ou terre utilisables uniquement pour les petits incendies. Ne pas évacuer les eaux d'extinction vers les cours d'eau.
Pour des raisons de sécurité	Eau en jet plein.
Agents extincteurs non adaptés	
Équipement de protection spécifique	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Porter un masque de protection respiratoire.
Indications supplémentaires :	Refroidir les réservoirs en danger par pulvérisation d'eau. En cas de combustion incomplète, du monoxyde de carbone est rejeté

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de précaution	Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation suffisante. Éviter le contact avec les matériaux dégagés. Déposer immédiatement les vêtements souillés.
Mesures de protection de l'environnement	Ne pas évacuer vers les canalisations, les cours d'eau ou les eaux phréatiques.
Nettoyage/récupération	Utiliser des matières absorbantes. Sable, terre à diatomées, liant universel, sciure. Lire également le point 2

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sûre	Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de vernis. Assurer une ventilation et aspiration suffisantes au poste de travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Interdiction de fumer, manger et boire au poste de travail. Indications sur l'équipement de protection personnelle, voir point 8.
Indication sur la protection contre l'explosion et les incendies	Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Éviter les étincelles. Ne pas fumer. Respecter les règles générales de prévention contre les incendies. Lors du pompage, des charges électrostatiques peuvent être générées. Assurer la conductivité par une mise à la terre de tous les appareils.
Locaux de stockage et réservoirs	Respecter les prescriptions locales en vigueur sur le stockage des substances légèrement dangereuses pour l'eau.
Stockage	Éviter le contact avec les oxydants. Contrôler la compatibilité du produit avec d'autres matériaux.
Indications supplémentaires sur les conditions de stockage	Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Créé 16.9.10
Modifié 15.12.10
Date d'impression 15.12.10
Page 3 sur 6

Classe de stockage

Classification selon VCI/VbF

8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation du produit	Valeur limite	Type
64741-65-7	Groupe isoalcane	600 mg/m ³	TRGS 900

Indications supplémentaires

Mesures générales de protection et d'hygiène Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.
Se laver les mains avant de manger, boire, fumer et avant d'utiliser les toilettes.

Équipement de protection individuel

Protection respiratoire En cas d'aération insuffisante ou d'aspiration, utiliser un masque de protection respiratoire de type A.

Protection des mains Porter des gants résistants aux solvants (contrôlé selon EN 374).

Protection des yeux Porter des lunettes masque, à coque (EN 166)

Protection corporelle Porter les vêtements de protection indiqués. En cas de projections, porter une protection intégrale.

9 Propriétés physiques et chimiques

Couleur marron clair, laiteux

Forme liquide

Odeur douce, d'huile et de résine

Changement d'état

Point / intervalle de fusion n.d.

Point / intervalle d'ébullition Point d'ébullition du solvant > 180 °C

Point d'éclair > 61 °C

Température d'ignition > 400 °C

Auto-inflammabilité Le produit en lui-même n'est pas auto-inflammable.
Risque d'auto-inflammation du fait de la teneur en huile de lin par exemple avec des chiffons imprégnés, des adsorbants et des poussières de ponçage pas entièrement sèches ; conserver à l'abri de l'oxygène et de la lumière.

Risque d'explosion Le produit en lui-même n'est pas explosif. Il peut cependant former un mélange d'air et vapeur.

Limites d'explosivité Supérieure : 7,0 Vol% Inférieure : 0,6 Vol%

Pression de vapeur à 20 °C: < 1mbar

Intervalle de solidification n.d.

Valeur pH n.i.

Densité env. 0,86 g/cm³ à 20 °C

Solubilité dans l'eau non soluble

Viscosité DIN 3mm > 32 sec. à 20°C

Créé 16.9.10
Modifié 15.12.10
Date d'impression 15.12.10
Page 4 sur 6

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	Stable dans des conditions normales d'utilisation
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les feux nus et autres sources d'étincelles.
Matières à éviter	Oxydants puissants
Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus si l'utilisation est conforme. La décomposition thermique dépend fortement des autres conditions. Il se forme un mélange complexe, entre autres de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'autres composés organiques en cas de combustion ou de détérioration thermique ou oxydante de ce matériau.

11 Informations toxicologiques

Bases de l'analyse	Les informations indiquées se basent sur des études du produits et/ou de produits similaires et/ou de composants.
Toxicité orale aiguë	Estimé très peu toxique : LD50 > 2000 mg/kg, rat.
Toxicité aiguë de la peau	Estimé très peu toxique : LD50 > 2000 mg/kg, rat.
Toxicité aiguë par inhalation	Faiblement toxique : LC50 supérieure à la concentration de vapeur saturée/ 4 h, rat.
Irritation en cas d'inhalation	Des concentrations de vapeurs au-delà de la limite recommandée au poste de travail entraînent une irritation des yeux et des voies respiratoires. Elles peuvent également être la cause de maux de tête, vertiges et problèmes nerveux.
en cas de contact avec la peau	Peut entraîner une irritation moyenne de la peau. Un contact long ou répété peut provoquer un dessèchement ou une inflammation de la peau.
en cas de contact oculaire	Pas d'irritation oculaire. Peut entraîner de légères douleurs oculaires mais n'est pas nocif pour les yeux.
après ingestion	De petites quantités qui, après ingestion ou vomissement, atteignent le poumon, peuvent entraîner un œdème ou une inflammation pulmonaire.
Sensibilisation	Aucune sensibilisation connue par contact de la peau
Carcinogénicité	Aucune indication
Mutagénicité	Aucune indication d'activité mutagène.
Toxicité pour la reproduction et l'évolution	Aucune indication de toxicité

12 Informations écologiques

Toxicité aiguë	
Poisson	Non toxique jusqu'à la limite de solubilité dans l'eau : LC/EC/IC50 > 1000 mg/l
Organismes aquatiques	Toxicité : LC/EC/IC50 > 1000 mg/ml
Remarques générales	Ne pas évacuer vers les canalisations, les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Évacuer les eaux souillées via le séparateur d'huile ou de graisse. Les composés organiques sont biodégradables. Contient des composés à faible danger pour l'eau conformément à WGK 1.

13 Considérations relatives à l'élimination

Indication sur l'élimination	Incinération des déchets spéciaux : respecter les prescriptions locales en vigueur pour l'élimination des déchets. Résidus durcis de couleur : ordures ménagères
Catégorie de déchet	08 01 12

Créé 16.9.10
Modifié 15.12.10
Date d'impression 15.12.10

Page 5 sur 6

Emballage non nettoyé, recommandation Élimination selon les prescriptions locales. Les emballages doivent être entièrement vidés et peuvent être envoyés en recyclage après un nettoyage adapté.

14 Informations relatives au transport

ADR/RID Produit non dangereux selon les réglementations sur le transport

Classe

Groupe d'emballage

Code de classification

N° d'identification du danger

N° ONU

Étiquette de danger (danger principal)

Désignation techn.

IMDG Produit non dangereux selon les réglementations sur le transport

N° ONU

Désignation techn.

Classe/catégorie

Groupe d'emballage

Polluant marin

IATA Produit non dangereux selon les réglementations sur le transport

N° ONU

Désignation techn.

Classe/catégorie

Groupe d'emballage

15 Prescriptions

Les informations sur les réglementations en vigueur ne sont pas exhaustives.

Désignation selon les directives CEE et GefStoffV/CE

Classification CE Selon les directives CE/GefahrStoffV/CE, le produit n'est pas soumis à l'étiquetage obligatoire.

Symboles de danger CE Cependant, les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Phrases R

Phrases S Tenir hors de portée des enfants

Désignation spécifique Contient du carboxylate de cobalt ; peut susciter des réactions allergiques.

Lors du ponçage, porter un masque pour poussières fines.

Contient du iodo-propynyl-butyl-carbamate ; peut susciter des réactions allergiques.

ChemVOCFarbV 1 g/l (valeur limite 01/01/2010 : 700 g/l)

Catégorie f

Prescriptions nationales

Classification selon VCI/VbF

Catégorie du danger pour l'eau WGK 1

GISCODE Ö 10

Créé 16.9.10

Modifié 15.12.10

Date d'impression 15.12.10

Page 6 sur 6

16 Autres indications

Les données se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche technique de sécurité entraîne l'annulation de toutes les données précédentes.

Service établissant la fiche technique

Département : gestion produits/normalisation